Subject files Regarding Political and Security Matters
Co-operation and Liaison
C/POL/111(1)-Sudan

10/02/1961-08/04/1964

PLEASE RETAIN
ORIGINAL ORDER

UN ARCHIVES
SERIES S-0735
BOX 4
FILE 21
ACC. DAG13/1.6.1.0

DECLASSIFIED

N°12/130-1/062/SAE/AE/64.-

Ville du Congo

EB

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République du Congo-Léopoldville présente ses compliments à l'Ambassade du Soudan à Léopoldville et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement Congolais proteste énergiquement contre la violation, sans cesse, de son territoire par des éléments soudanais. Très récemment, le territoire contesté de Faradji dans la région de Mondo a été l'objet d'une attaque occasionnant la mort de 30 congolais. Les villages ont été saccagés, pillés et incendiés.

Le Ministère informe l'Ambassade de ce que le Gouvernement Congolais dans sa politique pacifique de bon voisinage n'a pas voulu dramatiser la situation, mais il ne peut pas tolérer que celle-ci perdure. La présente protestation est la dernière, car dans la récidive, le Gouvernement Congolais se verra dans l'obligation légitime de défendre son territoire national.

Le Ministère prie l'Ambassade d'en informer son Pays et profite de cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa plus haute considération.

Léopoldville, le 8 Avril 1964.

REPUBLIQUE DU CONGO
* * *
CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
GOUVERNEMENT CENTRAL

A l'Ambassade du Soudan
à
LEOPOLDVILLE.

Soudan

N°12/130-1/062/BAB/AE/64.-

Ville du Congo

EB

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République du Congo-Léopoldville présente ses compliments à l'Ambassade du Soudan à Léopoldville et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement Congolais proteste énergiquement contre la violation, sans cesse, de son territoire par des éléments soudanais. Très récemment, le territoire contesté de Faradji dans la région de Mondo a été l'objet d'une attaque occasionnant la mort de 30 congolais. Les villages ont été saccagés, pillés et incendiés.

Le Ministère informe l'Ambassade de ce que le Gouvernement Congolais dans sa politique pacifique de bon voisinage n'a pas voulu dramatiser la situation, mais il ne peut pas tolérer que celle-ci perdure. La présente protestation est la dernière, car dans la récidive, le Gouvernement Congolais se verra dans l'obligation légitime de défendre son territoire national.

Le Ministère prie l'Ambassade d'en informer son Pays et profite de cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa plus haute considération.

Léopoldville, le 8 Avril 1964.

REPUBLIQUE DU CONGO
* * *
CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
GOUVERNEMENT CENTRAL

A l'Ambassade du Soudan
à
LEOPOLDVILLE.

134/CAB/AT/96/64

Soudan

Cels

NOTE VERBALE

Le Ministère des Affaires Etrangères de la R^publique du Congo pr^sente ses compliments à l'Ambassade de la R^publique du Soudan à L^opoldville et a l'honneur d'attirer son attention sur les nombreuses incursions des troupes soudanaises sur le territoire de la R^publique du Congo, lesquelles incusion ont provoqu^ maints incidents dont le plus grave est celui des 21 et 22 Mars dernier. Au cours de cet incident, trois hommes et quatorze femmes-dont une enceinte - ont ^t^ massacr^s. Deux femmes et deux enfants ont ^t^ grièvement bless^s ; un garçon notamment a eu un bras amput^ par une arme à feu. Sept enfants ont ^t^ enlev^s par des soldats soudanais.

Le Gouvernement de la R^publique du Congo proteste avec la dernière ^nergie contre ces actes de banditisme et de sauvagerie et rend le gouvernement soudanais responsable de toutes les cons^quences qui peuvent en d^couler.

Le Gouvernement de la R^publique du Congo tient à faire remarquer au Gouvernement soudanais que de tels actes sont contraires à la Charte d'Addis-Abeba qui consacre la souverainet^ et l'int^grit^ territoriale des Etats membres, et ne peuvent que compromettre gravement la PAIX en afrique. Il exige du Gouvernement soudanais le rapatriement de ses ressortissants enlev^s par l'arm^e soudanaise ainsi qu'une juste indemnisation des victimes de ces incidents.

A cet effet, notre Secr^taire d'Etat est pr^t à rencontrer le plus rapidement possible son collègue soudanais, conform^ment aux entretiens qu'il a eum à Addis-Abeba avec le Ministre soudanais des Affaires Etrangères.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la R^publique du Congo attire l'attention de l'Ambassade du Soudan sur les nombreux voyages que son consul à Stanleyville effectue dans l'ancienne Province Orientale. Ces d^placements se font sans que les autorit^s provinciales en soient inform^es. Etat donn^ la pr^sence dans cette r^gion de nombreux r^fugi^s soudanais, le Gouvernement congolais d^cline toute responsabilit^ au cas où la s^curit^ de l'int^ress^ pourrait être mis en danger lors de ses d^placements.

Le Ministère des Affaires Etrang res de la R^publique du Congo saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la R^publique du Soudan les assurances de sa haute consid^ration.

L^opoldville, le 1er Avril 1964

Avec les Compliments

de

l'Ambassade de la République du Soudan

C/POL III(1) Sudan 21/3

AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN
LEOPOLDVILLE

Léopoldville le I6 Mars 1963.

A V I S I M P O R T A N T

L'Ambassade de la République du Soudan à Léopoldville désire porter à la connaissance des étudiants soudannais qui ont quitté le Soudan pour l'Ouganda et le Congo - Province de Bunia - au moment des grèves en Novembre I962, que le Ministère de l'Education du Soudan, après avoir étudié les circonstances et les conditions défavorables dans lesquelles vivaient les étudiants, a décidé d'une amnistie générale en faveur de tous les étudiants en question, sans leur infliger aucune sorte de punition, de cette façon, permettre à tous les étudiants de rentrer chez eux en toute sécurité et pour cela, ils peuvent s'adresser soit à l'Ambassade de la République du Soudan à Léopoldville, soit au Consulat Général de la République du Soudan à Stanleyville où toutes les facilités leurs seront faites.

I M P O R T A N T N O T I C E

The Embassy of the Republic of the Sudan in Léopoldville would like to bring to the attention of the sudanese students who left the Sudan to Uganda and the Congo - Bunia Province - after the strike in November I962 that the Ministry of Education in Sudan, after viewing these circumstances and considering the unfavourable conditions in which the students are living, decided for a general amnesty for all concerned students, without imposing on them any sort of punishment. To enable all the students returning back home safely would like to make available all necessary facilities through their Embassy in Léopoldville and through the Cosulate Géneral of the Republic of the Sudan in Stanleyville.

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN A LÉOPOLDVILLE

AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN
LEOPOLDVILLE

Léopoldville le I6 Mars 1963.

A V I S I M P O R T A N T

L'Ambassade de la République du Soudan à Léopoldville désire porter à la connaissance des étudiants soudannais qui ont quitté le Soudan pour l'Ouganda et le Congo - Province de Bunia - au moment des grèves en Novembre I962, que le Ministère de l'Education du Soudan, après avoir étudié les circonstances et les conditions défavorables dans lesquelles vivaient les étudiants, a décidé d'une amnistie générale en faveur de tous les étudiants en question, sans leur infliger aucune sorte de punition, de cette façon, permettre à tous les étudiants de rentrer chez eux en toute sécurité et pour cela, ils peuvent s'adresser soit à l'Ambassade de la République du Soudan à Léopoldville, soit au Consulat Général de la République du Soudan à Stanleyville où toutes les facilités leurs seront faites.

I M P O R T A N T N O T I C E

The Embassy of the Republic of the Sudan in Léopoldville would like to bring to the attention of the sudanese students who left the Sudan to Uganda and the Congo - Bunia Province - after the strike in November I962 that the Ministry of Education in Sudan, after viewing these circumstances and considering the unfavourable conditions in which the students are living, decided for a general amnesty for all concerned students, without imposing on them any sort of punishment. To enable all the students returning back home safely would like to make available all necessary facilities through their Embassy in Léopoldville and through the Cosulate Géneral of the Republic of the Sudan in Stanleyville.

L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN A LÉOPOLDVILLE

nnnnq TRANSMITTED
O.N.U.C.

1962 MAY 7 07:21

C1

1962 MAY -7 AM 7:21
O. N. U. C.

Grt Soudan

onuc leo

bcr leo 93

ACTION COPY

TO S. R S. G.

File No.

☐ Action Completed

Initials

Return to Registry Section

tm2 urt

tm2 urgent cyrille adoua

tm2 urgent cyrille adoula premier ministre robert gardiner
onu congo leopoldville

p p 141 brazzaville 57/56 5 1220
excellence j attire respectueusement votre attention tentative
kidnapping ambassadeur soudan demeche avec victor nendaka sur
refugies politique s soudan du sud le 28 avril ignore sort saturino
lohure et willian deng vous prie ouvrir enquetes immediatement suis
probablemment unique rescape cette tentative lettre suit stop
oduho

bn lire saturnino

tr7/0815 tnt
onuc leo
bcr leo 93

UNITED NATIONS — NATIONS U[illegible]ES

INDICATE PRIORITY	SVC Service		FFFFF Routine	X	SSSSS Priority		PRIORITE NATIONS	

Priorité Nations traffic is strictly limited.

NR

CLEAR

Address es)

H E AHMED KHEIR

MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix & / or number as required USE DOUBLE SPACING.

KHARTOUM (SUDAN)

RE YOUR SCR/8

HAVE INFORMED CONGOLESE MINISTER FOREIGN AFFAIRS YOUR CONCERN AND ANXIETY REGARDING SECURITY SUDANESE DIPLOMATIC MISSION LEOPOLDVILLE. WHILE THE PROTECTION OF PERSONNEL AND PROPERTY OF EMBASSIES LEO MUST NECESSARILY BE CONSIDERED AS PRIMARILY THE RESPONSIBILITY OF THE CONGOLESE GOVERNMENT, EYE HAVE DIRECTED ONUC SECURITY STAFF TO EXTEND EVERY ASSISTANCE IN COLLABORATION WITH LOCAL AUTHORITIES WITHIN OUR LIMITED AVAILABLE RESOURCES.

GARDINER, OFFICER-IN-CHARGE ONUC

cc: Mr. Abdoun
Mr. Marcella

ZM/jg

C. 81471

T. O. R.

T. O. D.

BY :

Drafted by Z.F. MARCELLA

Authorized : R.K. GARDINER

D a t e : 15 FEB 62

bcr leo 93

1962 FEB 14 AM 10: 25
O.N.U.C.

f 93 kartoum 111/110 13 1515 via lntsf

C1

etat

united nations representative leopoldville

scr/68 i would like to convey to your excellency our concern and anxiety due to reports of recurrent raids on residence of sudan diplomatiøc mission aaa it is reported that the residence of the head of the mission of the sudan was raided twice aaa it is of vital importance that the authorities concerned in leopoldville should provide adequate security and protection to the members of sudan diplomatic mission aaa address to h e j bomboko minister of foreign affairs of the republic of the congo repeated united nations representative leopoldville sudani leopoldville and sudan permanent representative new york

ahmed kheir minister of foreign +

ZM/jg

15th February 1962

Sir,

I have the honour to inform you that I have addressed the following communication to His Excellency Mr. Ahmed Kheir, Minister of Foreign Affairs of the Republic of Sudan, in reply to his cable Nº SCR/68 which was addressed on 13 February 1962 to His Excellency Mr. J. Bomboko, Minister of Foreign Affairs of the Republic of the Congo, and copy of which was sent to me :

> "Have informed Congolese Minister Foreign Affairs your concern and anxiety regarding security Sudanese Diplomatic Mission Léopoldville. While the protection of personnel and property of embassies Léo must necessarily be considered as primarily the responsibility of the Congolese Government, I have directed ONUC Security staff to extend every assistance in collaboration with local authorities within our limited available resources".

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

R.K. Gardiner
Officer-in-Charge

H.E. Dr. Mohamad Ahmed Yagi,
Chargé d'Affaires de l'Ambassade du Soudan (Ambassador of Sudan)
Avenue Tilkens, 653
LEOPOLDVILLE

641

RECU DE L'CNU un pli adressé à M. L'Ambassadeur du Soudan

Léopoldville, le _____

à _____ heures

11 March 1961

Le 11 mars 1961.

Le Représentant spécial du Secrétaire général présente ses compliments à son Excellence l'Ambassadeur du Soudan, et a l'honneur d'accuser réception de la note du 11 mars. Il sera heureux de rencontrer lundi le Brigadier Mohamed Idris Abdallah, et de l'assister par tous les moyens en son pouvoir.

Le Représentant spécial du Secrétaire général saisit cette occasion de présenter à Son Excellence l'Ambassadeur du Soudan les assurances renouvelées de sa très haute considération.

A Son Excellence
L'Ambassadeur du Soudan
Léopoldville

AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN
LEOPOLDVILLE

Léopoldville, le II mars 1961.

N O T E V E R B A L E .

L'Ambassade de la République Du Soudan présente ses compliments à Son Excellence le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies et a l'honneur de l'informer que le Brigadier Mohamed Idris Abdallah arrivera à Léopoldville par avion Sabena 523, le Dimanche 12 mars à 22.00 heures.

L'Ambassade de la République du Soudan saisit cette occasion pour renouveler à Son Excellence le Représentant spécial di Secrétaire général des Nations-Unies l'assurance de sa très haute considération.

L'Ambassade de la République du Soudan
Léopoldville

A Son Exellence
le Représentant spécial du Secrétaire général
des Nations-Unies.
Léopoldville.

Copie au Ministère des Affaires Etrangères
de la République du Congo.

C. 78239

17 November 1960

Dear Mr. Prime Minister,

I am writing to you on a matter of urgency to seek your assistance in strengthening our headquarters organization in the Congo. For some time we have felt the need to have an experienced and capable personality to act as Deputy to Ambassador Rajeshwar Dayal, my Special Representative in the Congo. I can think of no person who can better fill this important post than Ambassador Omar A. H. Adeel, your Permanent Representative here. I have a very high opinion of Ambassador Adeel's judgment and ability, and his administrative and diplomatic experience make him an ideal choice.

I am fully aware of the responsible nature of the duties which Ambassador Adeel is performing here, but in making this appeal to you for his services, I am encouraged by the generous and unfailing support which you and your Government have given to the United Nations operations in the Congo. We would naturally like Ambassador Adeel to join his post as soon as convenient, but if you feel that his services with your Delegation here would be indispensable until the end of the session of the General Assembly, we would hope that he could join soon thereafter.

Hoping for a favourable response to my request and with the assurances of my highest consideration.

Dag Hammarskjold
Secretary-General

His Excellency
General Ibrahim Abboud
Prime Minister of the
Republic of the Sudan
Khartoum
Sudan

UNITED NATIONS - NATIONS UNIES

RECEIVED

INDICATE PRIORITY

SVC Service		FFFFF Routine		SSSSS Priority		PRIORITE NATIONS	

Priorité Nations traffic is strictly limited.

NR C2-45 SLEO 15

IMMEDIATE

1961 10 10.3.61 46

Address (es)

HIS EXCELLENCY GENERAL IBRAHIM ABBOUD, PRESIDENT OF SUDAN, KHARTOUM, REPUBLIC OF SUDAN

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix & / or number as required USE DOUBLE SPACING.

FROM RAJESHWAR DAYAL CMA SPECIAL REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY GENERAL IN CONGO STOP YOUR EXCELLENCY CMA PERMIT ME TO OFFER TO YOUR EXCELLENCY SINCERE REGRETS ON MY OWN BEHALF AND ON BEHALF OF THE UNITED NATIONS IN THE CONGO FOR THE UNFORTUNATE CASUALTIES SUFFERED BY THE GALLANT SUDANESE CONTINGENT IN THE COURSE OF THEIR SERVICE IN THE CUASE OF INTERNATIONAL PEACE AND HARMONY STOP YOUR GALLANT SOLDIERS WILL NOT HAVE LAID DOWN THEIR LIVES IN VAIN IF THEIR SUPREME SACRIFICE CONTRIBUTES TO THE FURTHERANCE OF THE AIMS OF THE INTERNATIONAL COMMUNITY TO ASSIST THE REPUBLIC OF THE CONGO CMA IN FULL COOPERATION WITH THE CONGOLESE PEOPLE STOP MAY I TAKE THIS OPPORTUNITY TO PAY MY SINCERE TRIBUTE TO THE GREAT CONTRIBUTION MADE BY THE SUDANESE CONTINGENT TO OUR COMMON EFFORT STOP WITH THE ASSURANCES CMA EXCELLENCY CMA OF MY HIGHEST CONSIDERATION STOP AND END

C1

CONFIRMATION COPY OF MESSAGE DISPATCHED

TRANSMITTED O.N.U.C. 1961 10 18:20

Alga 5684 — 100.000 - 26/10/60

T. O. R.

BY :

T. O. D.

Drafted by : Dayal

Authorized : Ahmed

Date : 10.2.61